

Autour de nos étangs



Arthun ■ Mag 2018

Magazine d'informations municipales d'Arthun

Sommaire

3. Editorial
4. Travaux réalisés
5. Finances communales
6. THD 42 – La Fibre
7. Construction d'une station d'épuration
8. Ordures ménagères
9. L'extinction de l'éclairage de nuit – Ligne ferroviaire Boën - Montbrison
10. Informations communales
11. Informations-Règlementations
12. Contrat de rivière bassin versant de l'Aix
- 13.14.15 Animations communales
16. CCAS
17. Banquet des Classes en 8
18. Etat Civil
19. Informations utiles – Agenda 2019
20. Quelques photos



Autour de nos Etangs
Magazine de la vie arthunoise

Direction de la publication, rédaction
et mise en page : Josiane BALDINI
Commission : Claude CHENOT – Jean
Gérard MERLE - Marie Thérèse
RAJOT- Marie Thérèse THEVENET
Photos : Isabelle TIXIER PRAT –
Maryline TODESCO – Marie Thérèse
RAJOT – Jean Gérard MERLE -Mairie

Imprimerie ISAPRINT – FEURS

Mairie d'Arthun
30, place du 19 mars 1962
Tél : 04 77 24 60 21
Mail : mairie.darthun@wanadoo.fr
Site internet : www.arthun.fr



Lundi : 9h00 – 12h00 14h00-16h00
Mercredi : 9h00 – 12h00
Vendredi : 9h00 – 12h00

*Horaires susceptibles de
changement en 2019*





Editorial

Chers concitoyens,

Je débute ce mot du maire en remerciant tout particulièrement nos annonceurs qui grâce à leur pavé publicitaire, nous aident financièrement pour la 11^{ème} édition de ce bulletin municipal.

Les finances de la commune deviennent de plus en plus complexes à gérer, la suppression des contrats aidés et l'intégration dans Loire Forez Agglomération avec des transferts de charge importants diminuent d'autant notre épargne. Il faut faire des prouesses budgétaires et économiser sur tous les postes où cela est possible, pour un résultat de clôture comme je n'ai jamais connu depuis 2008.

Le travail administratif est devenu très complexe. Les secrétaires de mairie sont sans arrêt sur le qui-vive en ce qui concerne les nouveautés à mettre en application immédiatement.

Afin de remédier à cette complexité, Elodie MAGAND qui s'occupe du personnel, des finances et du budget a intégré à partir du 1^{er} décembre 2018 le service commun des secrétaires de mairie de Loire Forez. Cela va lui permettre de travailler avec un réseau de secrétaires qui pourront s'entraider lorsque le besoin s'en fera sentir.

Après 9 années de très bons et loyaux services, Frédérique DOITRAND dont les compétences ne sont plus à démontrer, nous quittera le 15 février 2018 pour rejoindre la commune de Sainte Agathe la Bouteresse.

Christophe Olivier, notre agent technique, qui est un bon élément, a été nommé titulaire au mois de décembre pour 35 heures par semaine.

Un marché d'assurances a été passé avec Loire Forez, ce qui nous a permis d'économiser plus de 900 euros sur nos primes d'assurance, somme qui est loin d'être négligeable pour notre petit budget.

Il n'y avait plus de boîte aux lettres sur la commune et après de nombreuses relances, une nouvelle a été installée sur le mur des WC publics.

Dans le courant de l'année 2019, les toilettes publiques vont être refaites entièrement, en partenariat avec Loire Forez qui nous apporte toute l'ingénierie et l'obtention de subventions dans le cadre de ces travaux.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal et vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Josiane BALDINI, Maire d'Arthun

**Madame le Maire et toute l'équipe municipale vous donnent rendez-vous
Dimanche 13 Janvier 2019 à partir de 11h30 pour la traditionnelle cérémonie des
vœux et le moment de convivialité qui suivra à la Salle d'Animation.**

Travaux réalisés en 2018

<p>En 2018, poursuite de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de Beauvoir et rue de la Prébende.</p> <p>Les lampes anciennes ont été remplacées par des lampadaires plus stylés. Tous ces travaux ont été financés sans crédit.</p> <p>L'aménagement de la place du 8 mai 1945 est terminé, des places de stationnement ainsi qu'une place pour personne à mobilité réduite ont été dessinées sur le sol.</p> <p>La rue de la Prébende a été goudronnée jusqu'au croisement de la route départementale.</p>	<p>Un sens unique de circulation a été installé rue de Beauvoir.</p> <p>Le quartier est terminé. Il ne restera plus que quelques aménagements paysagers autour de l'église et tout sera fini.</p> <p>Quatre places de parking supplémentaires ont été dessinées sur la place du 19 mars 1962.</p> <p>L'employé communal a repeint les salles de classe, réparé le lavoir des Trouillères, et maintenu en bon état les chemins ruraux.</p> <p>En deux fois, un groupe de conseillers municipaux a procédé au désherbage à la main du cimetière communal.</p>
---	---

AVANT TRAVAUX



Des fils électriques et téléphoniques partout, et une voie communale à refaire

APRES TRAVAUX



La rue de la Prébende goudronnée, le parking aménagé, les fils téléphoniques et électriques enlevés et les lampadaires remplacés par des lampes stylées.



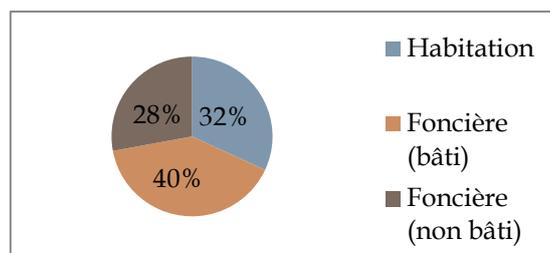
Finances Communales

BUDGET DE LA COMMUNE

	RECETTES		DEPENSES	
Fonctionnement	Excédent Antérieur Reporté	60 000,00	Charges à caractère général	53 668,00
	Atténuation de charges	5 600,00	Charges de personnel	99 451,00
	Produit des services	7 689,60	Atténuation de produits	31 900,00
	Impôts et taxes	141 267,00	Dépenses imprévues de fonctionnement	19 406,00
	Dotations et participations	68 898,00	Dotation aux amortissements	4 275,00
	Autres produits de gestion courante	7 900,00	Autres charges de gestion courante	76 960,00
			Charges financières	4 800,00
			Provision	894,60
	Total	291 354,60	Total	291 354,60
	RECETTES		DEPENSES	
Investissement	Excédent antérieur reporté	49 359,96	Dépenses imprévues invest.	12 000,00
	Opération d'ordre entre sections	4 275,00	Emprunts	5 580,00
	Dotation fonds divers réserves	91 278,00	Subventions d'équipement versées	125 845,77
	Subventions d'investissement	32 956,15	Immobilisations corporelles	34 443,34
Total	177 869,11	Total	177 869,11	

TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2018 - EVOLUTION

Taxes	Taux			Produits
	2016	2017	2018	
Habitation	5,18	5,23	5,28	38 697
Foncière (bâti)	10,91	11,02	11,13	48 816
Foncière (non bâti)	42,59	42,59	43,02	33 857
Evolution des taux		1 %	1 %	121 370



THD 42 – FIBRE OPTIQUE



Le Très Haut Débit arrive chez vous

Pour conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, Loire Forez a fait le choix du Très Haut Débit. Profiter d'internet, recevoir la télévision en très haute définition, connecter plusieurs appareils en même temps, permettre le développement d'une activité économique, pouvoir travailler à domicile, ne plus subir de perturbations sur une ligne Internet, télécharger des fichiers en quelques secondes au lieu de plusieurs minutes... Chacun a ses raisons de passer à la fibre. Et lorsque l'on a goûté au très haut débit, difficile de revenir en arrière.

Le déploiement s'effectue de manière progressive et couvrira l'ensemble du territoire (88 communes) d'ici 2020, quel que soit le lieu (centre-ville, bourgs, hameaux, sites isolés).

D'ores et déjà 64 % des foyers seront raccordables à la fibre optique. **Des réunions publiques sont organisées pour chacun des secteurs pour vous informer des modalités pratiques pour l'installation d'une prise individuelle dans votre habitation ou votre local professionnel. Chaque administré sera informé individuellement de la date et du lieu de réunion publique.**

Les travaux de raccordement et d'installation de la prise individuelle sont pris en charge par les collectivités et sont donc gratuits pour les usagers (sous réserve que le passage de la ligne fibre soit libre de tout obstacle en extérieur et à l'intérieur du bâtiment).

Lorsque tout sera opérationnel sur la commune, des permanences assistance seront organisées en mairie pour répondre à vos questions.

Pour plus de renseignements : www.thd42.fr



La plateforme d'accueil du shelter a été réalisée, ainsi que la pose des deux chambres jumelées. Le shelter a été livré et posé le 17/10/2018, rue des Trouillères.

Construction d'une station d'épuration et pose d'un réseau de transfert gravitaire

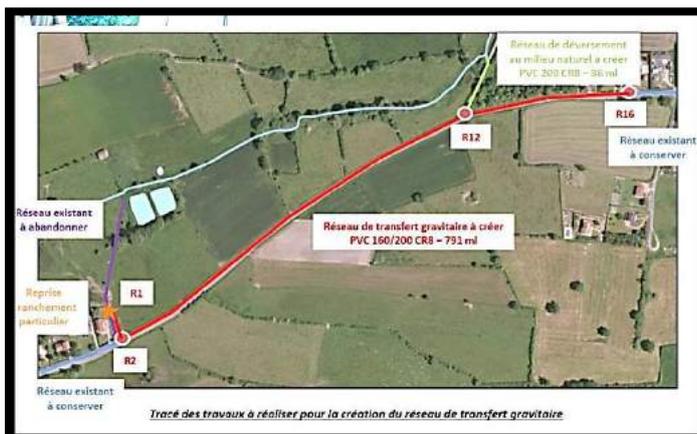
Nous avons pu intégrer en 2017, une étude menée par la commune de Boën sur Lignon avec d'autres communes dans le cadre de la construction d'une station d'épuration mutualisée.

Cette étude a permis de diagnostiquer nos faiblesses en matière d'assainissement et la nécessité de réagir afin d'apporter un service correct aux utilisateurs de l'assainissement collectif.

On ne peut qu'être satisfait d'avoir rejoint Loire Forez et sa compétence assainissement, car la construction d'une nouvelle station d'épuration, en lieu et place de celle du village, d'un montant de 547 712 euros, ne coûte pas un centime à notre collectivité.

Les travaux commenceront fin janvier 2019 par l'installation d'un réseau de transfert gravitaire reliant le système des Trouillères au système du Bourg avec abandon des lagunes existantes et création d'un déversoir d'orage à Beaune.

En parallèle, remplacement de la station d'épuration du Bourg, par des filtres plantés de roseaux à 2 étages pour 700 équivalents-habitants, dont l'entretien sera entièrement effectué par Loire Forez. Tout sera terminé en 2019.



Réseau de transfert gravitaire aux Trouillères

Schéma de la nouvelle station d'épuration à 2 étages plantés de roseaux au Bourg



Ordures ménagères

Trier ses déchets c'est bien, les réduire c'est encore mieux !

Chaque jour la production de déchets contribue à la pollution de notre environnement, à la raréfaction des ressources naturelles et à la mise en danger de notre santé. Nous avons constaté que **la plupart des poubelles ne sont pas pleines chaque semaine.**

Or, il est **possible de réduire fortement la production de déchets dans nos poubelles.** En effet, par exemple, les déchets organiques de la cuisine représentent en moyenne 40 % du poids total de notre poubelle.



Ainsi, en produisant moins de déchets et en triant mieux, nous pouvons pratiquement diminuer de moitié le contenu de la poubelle grise. Nous pouvons tous ensemble, contribuer à préserver l'environnement et faire des économies !

Une collecte adaptée à de nouvelles pratiques

Loire Forez s'est engagée dans une politique ambitieuse pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets, en prenant en compte les nécessaires évolutions pour préserver l'environnement. Et la collecte des déchets s'adapte aussi : **sur la majorité du territoire la fréquence de la collecte est réduite**, tout en maintenant le porte à porte au plus proche de vous. En réduisant le nombre de passages des camions nous économiserons ainsi plus de 8 000 kilomètres par mois, l'équivalent du trajet Montbrison-Pékin.



Pour notre commune, la collecte des ordures ménagères s'effectuera donc une fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine actuellement. La collecte des déchets issus du tri continuera à s'effectuer tous les 15 jours comme d'habitude.

DECEMBRE 2018							JANVIER 2019							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
					1	2		1	2	3	4	5	6	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				
31														

- Collecte ordures ménagères
- Collecte sélective
- Jour férié sans collecte
- Rattrapage des jours fériés

A noter : Les nouvelles modalités de collecte s'appliquent à partir du 1^{er} février 2019, avant cette date rien ne change !

Pour tout savoir sur les modalités et le jour de collecte chez vous, votre calendrier de collecte 2019 des déchets sera diffusé à partir de mi-janvier. Des exemplaires seront également disponibles en mairie ou en téléchargement sur le site internet www.loireforez.fr.

L'extinction de l'éclairage de nuit



Eclairage public, des résultats positifs, une dynamique à poursuivre

Loire Forez fait figure de modèle à suivre dans la Loire : 68 communes éteignent les lampadaires au cœur de la nuit et 13 communes sont labellisées « villes et villages étoilés » car elles ont réduit l'éclairage nocturne, et modernisé leur matériel d'éclairage.

Plusieurs actions sont ainsi engagées pour améliorer l'éclairage public. Les lampes à vapeur de mercure très énergivores sont remplacées par du matériel performant. Enfin, l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit est encouragée pour diminuer la facture d'énergie, préserver la biodiversité, les milieux naturels et la « qualité de la nuit ».

Sur notre commune, à la suite de la délibération du conseil municipal du 29 juin 2018, il a été décidé :

- La suppression de trois points lumineux non indispensables
- L'extinction de l'éclairage de nuit de 23h00 à 06h00, sept jours sur sept, permettant de réaliser une économie de **1554** euros sur le transfert de charges reversé à l'agglomération.

Ligne Ferroviaire BOËN - MONTBRISON

Après sa fermeture à l'été 2016, la section ferroviaire entre Boën sur Lignon et Montbrison est rouverte à la circulation des trains depuis le 9 décembre 2018. 8,4 kms de voie ont été remis à neuf pour un investissement de 8,3 M€ dont 26 % financés par Loire Forez Agglomération.

La desserte est assurée par 6 trains, dans chaque sens de circulation, les jours de la semaine :

- Au départ de Boën sur Lignon, un service par train est assuré sur les horaires suivants : 6h35, 7h25, 10h00, 14h21, 17h00, 18h24, 19h03 et 20h10 ;
- Depuis Saint Etienne Châteaucreux, les arrivées sur Boën sur Lignon sont prévues aux horaires suivants : 9h01, 14h03, 17h00, 18h24, 19h03 et 20h10.

Une tarification spéciale pour cette réouverture est proposée. Pendant les 3 premiers mois (mi-décembre 2018 à mi-mars 2019), les prix des billets bénéficieront d'une réduction à hauteur de 75 % avec notamment des billets à :

- 2 € pour effectuer un trajet entre Boën-Montbrison
- 3 € pour effectuer un trajet entre Boën-Saint Etienne

D'autres offres spéciales (abonnements mensuels et annuels...) sont aussi proposées. Toutes les autres offres commerciales et horaires des services en autocars sont disponibles depuis le site internet : www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes

Informations communales

❖ INCIVILITES

Le 09 juillet 2018, un habitant a eu la désagréable surprise de constater que la source située impasse de la Fontaine avait été polluée par de l'huile de vidange. Un camion de la société Assainissement Curage du Forez a procédé au pompage des hydrocarbures. Coût de l'opération : **1200 euros**. Une plainte a été déposée en gendarmerie et auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité.



Des débris de toutes sortes ont été déposés, le 18 juin, chemin de l'Onzon, occasionnant une plainte de la municipalité auprès de la gendarmerie et des gardes de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage). Les responsables ont récemment été retrouvés ! L'affaire est aujourd'hui entre les mains du tribunal.

Il est rappelé que jeter ou abandonner ses déchets dans la rue peut faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 euros. À défaut de paiement ou en cas de contestation, c'est le juge du tribunal de police qui fixe le montant, la somme pouvant aller jusqu'à 450 euros.



L'espace public n'est pas une poubelle !



Toutes les semaines, à côté des collecteurs de verre, des tas d'immenses sont déposés : bouteilles de bière ou de coca entières ou cassées, couches de bébé, cartons de gâteaux d'anniversaire, assiettes et verres en plastique..... Ce qui oblige l'employé communal pour éviter tout problème de salubrité, à nettoyer les déchets que des personnes peu scrupuleuses déposent sans vergogne.

Il serait bien que chacune ou chacun fasse preuve de civisme afin d'éviter ce genre de désagrément.

❖ TARIFS DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE AU 1^{er} JANVIER 2019

Personnes de la commune	130 euros
Personnes extérieures à la commune	220 euros
Associations de la commune et associations caritatives	30 euros
Associations hors commune	120 euros
Vin d'honneur – Privé – Société	30 euros
Caution pour utilisation de la salle	310 euros
Caution ménage	100 euros

Informations – Règlements

BRULAGE A L'AIR LIBRE — RAPPEL DES INTERDICTIONS

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants particules fines, hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes.

Il convient de rappeler que les déchets dits verts (éléments notamment issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage) constituent des **déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation**. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent des déchets ménagers.

Leur brûlage à l'air libre est un mode d'élimination qui est interdit comme le stipule également l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD).

Les déchets verts agricoles ne sont pas concernés par le règlement sanitaire départemental en l'état actuel de la réglementation et, il est possible, dans certains cas bien spécifiques, d'autoriser le brûlage de ces déchets notamment pour des raisons sanitaires.

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

BENEVOLES A L'ADMR

L'association ADMR des Pays d'Urfé a aidé **21** personnes à **Arthun** et **3 133** heures ont été réalisées en 2017.

Elle offre plusieurs types d'intervention de soutien de la naissance à la fin de vie :

Famille et garde d'enfant : pour aider les parents lors d'un événement familial (naissance, maladie ...) ou pour une garde à domicile.

Personnes âgées ou handicapées : pour aider au quotidien (repas, accompagnement, ménages ...) et téléassistance Filien.

Qualité de Vie : Entretien du logement et du linge pour tout âge.

L'ADMR des Pays d'Urfé gère la banque alimentaire depuis septembre 2018.

Bénévole ADMR: Une mission passionnante pourquoi pas vous ? Venez nous rejoindre.

Pour en savoir plus :

**Maison des Services ADMR
BOEN SUR LIGNON**

Tel : 04 77 76 00 22



CHARBONNIER Julien
COUVERTURE - ZINGUERIE
CHARPENTE

Tuiles-Ardoise-Zinc-Cuivre-Joint Debout

A votre service depuis 1983

Domaine Bailly
42130 Boën sur Lignon
www.juliencharbonnier.fr

Tel: 04 77 24 68 41
Port: 06 89 36 69 79
julien.charbonnier@orange.fr



Loire Toiture

Charpente Couverture Zinguerie
Systèmes d'isolations

06 79 40 23 14



Contrat de rivière Bassin versant de l'Aix

Rivières du bassin versant de l'Aix : Les travaux débuteront en janvier 2019

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable porte l'animation du contrat territorial signé en juillet de cette année pour l'ensemble des collectivités du bassin versant : la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez-Est et Roannais Agglomération.

Un contrat territorial pour l'Aix : c'est un accord technique et financier qui fédère les acteurs de l'eau autour d'un programme opérationnel pour la gestion des rivières.

Pour mener à bien cette animation, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a mis en place un service technique composé d'un chargé de missions, d'un technicien de rivière et de l'équipe existante de l'Atelier Chantier d'Insertion : composée d'un encadrant et de 5 agents, cette équipe travaillera tout au long de l'année sur le terrain à compter de janvier 2019.

Le programme de travaux pour 2019 :

- **L'Aix entre Saint Germain Laval et Pommiers en Forez.** Sur ces 5.6 km, les arbres tombés dans la rivière ou menaçants, malades ou morts seront évacués (plus de 900 arbres sur ce secteur...) tout en conservant les individus sains pour garantir le meilleur ombrage possible, ombrage qui garantit la qualité de nos rivières.



Un œil sur la rivière : nous ne sommes jamais assez nombreux pour suivre l'évolution de nos cours d'eau. Vous constatez des problèmes sur la rivière : prenez contact avec nous 04 77 65 78 15 ou riviere.aix@ccvai.fr.

Accumulation d'arbres dans l'Aix

Exemple d'abreuvoir (source SYMILAV)

- **Le Noyer sur La Tuilière, Saint Priest la Prugne et Saint Just en Chevalet :** sur 6,6 km de rivière, un travail collaboratif avec la profession agricole sera engagé pour concilier présence du bétail et rivière avec de la pose d'abreuvoirs, de la réfection de clôture...
- **Lutte contre la Renouée du Japon :** cette plante envahissante semblable à un bambou est préoccupante pour nos rivières. Un travail de fauche pour limiter son expansion sera entrepris dès cette année.
- **Les zones humides de l'amont du bassin versant :** le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine va débuter l'animation pour préparer des interventions de restauration de ces zones humides.



Animations Communales

Le Marché Hebdomadaire

Mis en place depuis le mois de mai 2015, le marché hebdomadaire est l'animation de notre commune, **tous les lundis de 15h30 à 19h00**, sous la houlette de **Marie Thérèse RAJOT**, conseillère municipale, qui s'occupe du placement des marchands forains, et tient bénévolement un stand où elle vend le pain de la Boulangerie du Lignon.



La marchande primeur, le marchand de fromages, la ferme des Rieux avec ses fromages de chèvre, le marchand de fleurs, le rémouleur, les pizzaiöle, se retrouvent dans un esprit convivial. Les clients viennent de toutes les communes. C'est un lieu social et économique où les personnes aiment se retrouver.

Votre Crèmerie
à domicile
Hubert DUCHEZ
Les Bonnards
572, Route de Böen
42130
MARCILLY le CHATEL
PORTABLE : 07.86.84.24.04
Crème, Beurre, Œufs,
Fromage, Charcuterie,...

Françoise GEORGES
PRIMEUR
EN FRUITS ET LÉGUMES

Prandière
42130 CEZAY
Tél. 04 77 24 66 17 - Mobile 06 69 25 00 99

L'éveil Des Sens

Hôtel - Restaurant**

Salle climatisée *Maitre Restaurateur*

04 77 24 09 43
eveildessens.trelins@gmail.com
www.eveil-des-sens.fr
2 Place du lavoir - 42130 Trelins

Le centenaire de l'Armistice

1918-2018 : voilà 100 ans, la première guerre mondiale prenait fin.

De nombreux Arthunoises et Arthunois, petits et grands étaient présents au Monument aux Morts pour rendre un vibrant hommage aux soldats de notre commune disparus au combat.

Charles Faure a joué la Sonnerie aux Morts.

Les enfants de la commune et **Marie Claude Thevenet** ont lu de très beaux textes et poèmes relatifs à la Grande Guerre.

Un vin d'honneur a été servi à la fin de la cérémonie.



CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

ENTRETIEN, DÉPANNAGE, INSTALLATION ET CONSEIL ÉNERGÉTIQUE.
36, RUE DU MEYNET
42130 ARTHUN
TEL: 06.23.57.28.28
jean.made.be@vel.fr
www.be@lmainenance.fr

BEDEL Maintenance
en génie climatique

FIUOL, GAZ, BOIS, GRANULÉ.
SOLAIRE HYDRAULIQUE.
AÉROTHERMIE, GÉOTHERMIE.
CLIMATISATION RÉVERSIBLE.

Intermarché
BOËN SUPER
À VOTRE SERVICE

8h30 - 19h15 du lundi au samedi
9h00 - 12h15 le dimanche

ZA de Giraud - 42130 BOËN

04 77 97 38 80

PRODUCTEUR COMMERCANT

teDRIVE
Intermarché

Le grand prix d'Arthun



Une course cycliste FSGT toutes catégories (ouvert UFOLEP, non licenciés) s'est déroulée dimanche 1^{er} avril 2018 avec le concours de la municipalité, du conseil départemental et du **Guidon d'Or Costellois** pour la partie technique. 125 coureurs toutes catégories ont participé à l'épreuve.

La remise des récompenses s'est déroulée à la salle des fêtes en présence de **Chantal Brosse**, conseillère départementale du canton de Boën, et de **Jean-Michel Martin**, président du **Guidon d'Or Costellois**.

Téléthon 2018 – Co-pilotage rallye



Dimanche 18 novembre, notre commune a accueilli une journée baptême de Co-pilotage de Rallye.

Cette dernière a été un véritable succès avec 303 baptêmes vendus ainsi que 180 repas servis.

Team Fifi Sport qui organisait la manifestation ainsi que l'association "**les Amis d'Anthony**" ont tenu à remercier les 80 bénévoles présents, les 40 pilotes mais aussi les mairies de **Boën, Arthun, Sainte Agathe la Bouteresse**, les riverains, les entreprises et les sponsors qui les ont aidés matériellement et financièrement mais également le médecin **Julien**

Borowczyk, les nombreux pompiers présents sans qui la manifestation n'aurait pas eu lieu.

Les organisateurs souhaitent tout particulièrement remercier aussi le pilote de la **voiture handisport** qui a permis à **Anthony** de faire des baptêmes, il était heureux et a même filmé, un moment unique pour lui. "Croyez nous ça fait chaud au cœur tous ces gens autour d'Anthony" soulignent les **Amis d'Anthony**. Madame le maire s'est réjouie de cette manifestation qui s'est réalisée sur une partie de notre commune et a fortement encouragé les organisateurs à renouveler l'opération. **Pierre Jean Rochette** a félicité les responsables pour la réussite de la journée et de son organisation mais aussi le médecin pour sa présence. **Julien Borowczyk** s'est déclaré ému des remerciements et a pris l'engagement de le refaire avec plaisir

« Autorisation publication photos : Isabelle Tixier Prat – Journal le Pays »

Le repas des aînés

Le mardi 25 septembre 2018, 37 aînés de la commune, entourés de 3 membres du CCAS et 5 accompagnants se sont réunis pour le traditionnel repas offert par la municipalité arthunoise au restaurant l'Éveil des Sens à Trelins.

Le menu était copieux, délicieux. De belles assiettes furent servies, un moyen de réveiller les papilles de nos anciens.

Au menu toast de fourme avec salade, rôti de porc sauce aux pruneaux et son accompagnement, fromage blanc ou assiette de fromages secs, assiette gourmande, le tout arrosé d'un apéritif, de vin rouge ou rosé. Le café fut servi à la fin du repas.



23 colis de Noël ont été offerts aux personnes qui ne pouvaient ou ne voulaient pas assister au repas des Aînés.



Banquet des Classes

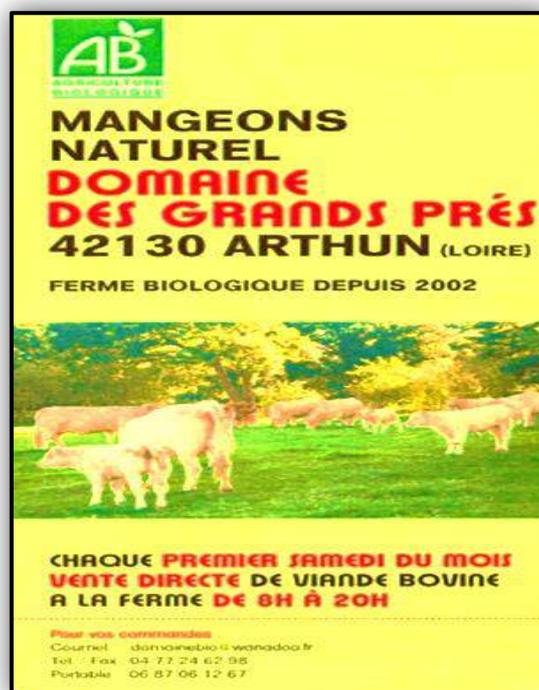
Le Banquet des Classes en 8 s'est déroulé cette année sous la houlette de Jean Gérard **MERLE**, Joël **FLACHAT**, Monique **VIAL** et Michèle **LANDI-GOUTAROT**.

Une information est parue longtemps à l'avance sur le site internet de la commune (www.arthun.fr) permettant de contacter les responsables de l'organisation. Malgré cela, cette édition 2018 n'a pas connu le succès des précédentes décades en 8. Les conscrits ne sont plus aux rendez-vous.

Est-ce dû à un manque d'informations ? Un mauvais choix de date ? Ou tout simplement plus dans l'ère du temps et un désintérêt pour la vie communale ...

Même si vous n'êtes pas nés sur Arthun, cela ne vous empêche pas en tant qu'administré de la commune de participer au Banquet des Classes, d'apporter vos idées, vous serez les bienvenus et il est bien connu que plus l'on est de fous, plus on rit...

Les classards présents étaient fidèles au rendez-vous le samedi 15 septembre pour un copieux repas à la **Césarde**.



Etat Civil jusqu'au 15 décembre 2018

Ils sont arrivés

Jordan Louis Jean POPIN	18 février 2018
Agathe Adrianna Aurélie GIRARD	04 avril 2018
Helena Emmanuel Lucie PLESSIS	12 mai 2018
Eléonore Célestine Maya VENET CORRIGER	21 septembre 2018
Maëlle Emma GAY-PEILLER	25 octobre 2018
Giulia BERTINELLI	31 octobre 2018



Ils se sont dit « OUI »

Paul-Henri BELLON et Lizzy PETRIGNY	19 mai 2018
-------------------------------------	-------------



Ils nous ont quittés

Jacques Eugène Gérard JUBAN	71 ans	21 janvier 2018
Jean Henri Joseph CHALAND	80 ans	20 février 2018
Simone Catherine Pierrette PIGNARD	81 ans	03 mai 2018
Joëlle Christine PERRET	56 ans	19 août 2018
Joséphine Eugénie DURAND	93 ans	05 octobre 2018
Marie Thérèse Mathilde FLACHAT	90 ans	15 octobre 2018



Pompes Funèbres de l'Astrée
Toutes prestations 7j/7
Transport de corps,
Inhumation, Crémation,
Contrats obsèques, Chambre funéraire,
Travaux de cimetière,
Marbrerie

Z.A. Champbayard
42130 BOËN
Tél : 04 77 24 09 02 - Fax : 04 77 24 05 64
e-mail : pfastree@orange.fr

Informations utiles

➤ NUMEROS D'URGENCE

Samu, urgences médicales	15
Intervention de police	17
Lutte contre l'incendie (pompiers)	18
Numéro des urgences sécuritaires, de secours accessible dans toute l'union européenne	112
Réception des personnes malentendantes vers les numéros d'urgence	114
Samu social	115
Enfants maltraités	119
Enfants disparus	116
« NON » au harcèlement à l'école	3020
Violences contre les femmes	3919

➤ AGENDA 2019



26 janvier 2019	Super Loto - Sou des Ecoles	19h30 - Salle des Fêtes Saint Sixte
09 mars 2019	Soirée Théâtre – Troupe L'Ombre de la Scène– Comité des Fêtes	20h30 - Salle des Fêtes Arthun
30 mars 2019	Permanence inscription liste électorale pour les élections européennes	8h-10h Mairie
27 avril 2019	Marche de Biterne - EOVI	8h00 – Salle des Fêtes Arthun
19 mai 2019	Vide Grenier – Sou des Ecoles	Bussy Albieux
26 mai 2019	Elections Européennes	Salle de réunion
21 juin 2019	Fête des Ecoles – Sou des Ecoles	18h30 - Salle des Fêtes Arthun

**Le conseil et le personnel municipal vous souhaitent
à toutes et tous une bonne année 2019**



Meilleurs Vœux 2019



Marche de Biterne – Les Lucioles s’allument



Fête de l’école du RPI



Le Comité des Fêtes – Brocante du 19 août 2018



Téléthon 2018



Prix d’Arthun – Guidon d’Or Costellois –
1^{er} avril 2018



Téléthon 2018

**« Qui se chauffe au soleil, Noël, en ton saint jour,
Devra brûler du bois, quand Pâques aura son tour »**